

# Le bras de fer entre l'Union européenne et la Hongrie

## Une décennie de tensions

1



16 février 2012

**Résolution sur les récents événements politiques en Hongrie**, adoptée par le Parlement européen

Fait part de ses « graves inquiétudes quant à la situation hongroise en ce qui concerne l'exercice de la démocratie, l'état de droit, le respect et la protection des droits de l'homme et des droits sociaux, le système d'équilibre des pouvoirs, l'égalité et la non-discrimination ».



315 voix pour



263 voix contre



49 abstentions

3 juillet 2013

**Rapport Tavares**, adopté par le Parlement européen



Conclut que la « tendance systémique et générale » du gouvernement hongrois à modifier les règles du jeu est incompatible avec les valeurs fondamentales de l'UE et « estime qu'à moins qu'elle ne soit corrigée à temps et comme il se doit, cette tendance aboutira à un risque manifeste de violation grave » de ces mêmes valeurs.



370 voix pour



249 voix contre



82 abstentions



16 décembre 2020

**Règlement du Parlement européen et du Conseil, relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union**, adopté

Il permet de suspendre les paiements du budget de l'UE vers un État membre qui, par son non-respect des principes de l'État de droit, met en péril (ou risque de le faire) les intérêts financiers de l'UE.



12 septembre 2018

**Rapport Sargentini**, adopté par le Parlement européen

Invite le Conseil à « constater (...) l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée » (activation de l'article 7 du Traité sur l'Union européenne).



448 voix pour



197 voix contre



48 abstentions



16 février 2022

**La Cour de justice de l'UE rejette**

Le recours de la Hongrie (et celui de la Pologne) contre le règlement sur le mécanisme de conditionnalité relative au respect de l'États de droit.

15 septembre 2022

**Rapport Delbos-Corfield**, adopté par le Parlement européen



Évoque un « délitement de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux en Hongrie, faisant du pays un régime hybride d'autocratie électorale ».



433 voix pour



123 voix contre



28 abstentions



27 avril 2022

**La Commission européenne notifie à la Hongrie l'activation du mécanisme de conditionnalité**



18 septembre 2022

**La Commission européenne propose au Conseil de l'UE**

« des mesures de protection budgétaire au titre du règlement relatif à la conditionnalité », notamment la suspension de 65% des engagements au titre de la politique de cohésion (env. 7,5 milliards €). Ceci s'ajoute au blocage des moyens provenant de la « Facilité pour la reprise et la résilience » (jusqu'à 5,8 milliards € de subventions et 9,7 milliards € de prêts).



**Věra  
Jourová**

Vice-Présidente de  
la Commission européenne

En charge des valeurs et de la transparence. Elle doit « coordonner le travail de la Commission pour défendre l'État de droit, en coopérant étroitement avec le commissaire en charge de la Justice ». Viktor Orbán a réclamé sa démission après qu'elle ait qualifié la démocratie hongroise de « malade », en septembre 2020.



**Gwendoline  
Delbos-Corfield,**

Députée européenne  
(Verts/ALE, France),

Rapporteuse pour la résolution la plus récente du Parlement européen sur la Hongrie.

**Didier Reynders**

Commissaire européen  
en charge de la justice

L'une de ses missions clés est de « diriger les travaux de la Commission visant à garantir la défense de l'État de droit dans l'Union », et pour le faire il sera « appelé à utiliser toute la panoplie d'outils à votre [sa] disposition pour prévenir et détecter les infractions » aux principes de l'État de droit.



**Johannes Hahn**

Commissaire européen  
en charge du budget

Il doit, entre autre, « superviser le travail de la Commission pour protéger les intérêts financiers de l'UE », il est donc en première ligne pour répondre aux critiques de la gestion des fonds européens par la Hongrie et des sanctions financières qui en découlent.



**Viktor Orbán** Premier Ministre

Premier Ministre depuis 2010 (et de 1998 à 2002), fondateur et président du parti Fidesz. Chantre de la « démocratie illibérale », ses adversaires lui reprochent une érosion continue de l'État de droit et des principes démocratiques en Hongrie depuis 2010. Il est accusé en outre de fortes irrégularités (selon les rapports de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) dans l'attribution des fonds européens.



**Judit Varga**

Ministre de la Justice

Ministre de la Justice depuis 2019. C'est son ministère qui coordonne la politique européenne de la Hongrie, en constituant notamment la tutelle de la représentation permanente hongroise auprès de l'UE.

**Bálint  
Ódor**

Représentant  
permanent de la  
Hongrie auprès de l'UE

Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'UE depuis septembre 2022, nommé après la démission, en juin 2022, de Tibor Stelbaczky. Si ce dernier avait le profil d'un fin connaisseur des affaires de l'UE ayant servi déjà avant le retour au pouvoir de Viktor Orbán, Bálint Ódor n'a servi que sous les gouvernements Orbán et son expérience « bruxelloise » n'a commencé qu'en 2020.



**Péter  
Szijjártó**

Ministre des Affaires  
étrangères

Ministre des affaires étrangères depuis 2014. Si l'agenda européen relève désormais plutôt du ministère de la Justice, le chef de la diplomatie hongroise reste un personnage visible à Bruxelles, non pas directement sur les dossiers liés à l'Etat de droit, mais sur d'autres, qui contribuent à renforcer les tensions entre la Hongrie et ses partenaires européens, même avec son allié idéologique, la Pologne, sur la question des sanctions contre la Russie.

Dans ses rapports sur l'État de droit dans les États membres, la **Commission européenne** se focalise sur quatre domaines :



#### Système judiciaire

La Commission pointe toute une série de problèmes concernant l'indépendance de la justice. Dans le rapport 2022, elle constate qu'il n'y a pas de progrès face aux critiques adressées à la Hongrie par ses précédents rapports et par le Parlement européen dans le cadre de la procédure de l'article 7 du Traité sur l'UE.



#### Le cadre de la lutte contre la corruption

La Commission critique l'absence de progrès sur un vaste nombre de sujets, dont l'insuffisance des mécanismes indépendants de contrôle anti-corruption, la réglementation sur les conflits d'intérêt, le financement des partis politiques et le lobbying, toute en évoquant un « environnement où les risques de clientélisme, de favoritisme et de népotisme dans la haute administration restent ignorés ».

#### Le pluralisme et la liberté des médias

La Commission critique, par exemple, le manque d'indépendance financière et éditoriale des médias du service public, la concurrence déloyale en faveur des médias pro-gouvernementaux sur le marché de la publicité ou encore les difficultés d'accès à l'information pour les journalistes indépendants.



#### Autres questions institutionnelles relatives aux contre-pouvoirs (« checks and balances »)

La Commission critique la transparence et la qualité du processus législatif, ainsi que le recours extensif du gouvernement hongrois à des pouvoirs d'exception, le manque d'application effective des décisions de justice – nationale et européenne –, ou encore des pressions à l'égard de la société civile.



Le **Parlement européen** cible plus largement 12 domaines qui posent problèmes pour le respect de l'État de droit en Hongrie :

- le fonctionnement du système constitutionnel et électoral
- l'indépendance de la justice ainsi que des autres institutions et les droits des juges
- la corruption et les conflits d'intérêts
- la protection des données et de la vie privée
- la liberté d'expression, et notamment le pluralisme des médias
- la liberté académique
- la liberté de religion
- la liberté d'association
- le droit à l'égalité de traitement, y compris les droits des personnes LGBTIQ
- les droits des personnes appartenant à des minorités, y compris les Roms et les Juifs, et la protection de ces minorités contre les déclarations haineuses
- les droits fondamentaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés
- les droits économiques et sociaux

#### Réponses du gouvernement hongrois et de ses soutiens

I.

Dénoncer une malveillance des « libéraux », pour des raisons politiques et idéologiques, à l'égard d'un gouvernement qui revendique son credo conservateur, « illibéral » et anti-immigration.

II.

Relativiser les concepts mobilisés par ses critiques, à commencer par la notion d'État de droit, en suggérant qu'il y a une pluralité de définitions qui varient d'un pays à l'autre.

III.

Accuser les pays d'Europe occidentale d'appliquer « deux poids, deux mesures » à l'égard de l'Europe centrale et en particulier de la Hongrie, en pointant du doigt des éléments identifiés dans tel ou tel pays occidental censés être similaires ou identiques à la situation hongroise.



Par ailleurs, depuis le déclenchement du mécanisme de conditionnalité par la Commission européenne, **le gouvernement hongrois affiche une volonté de compromis**, en s'engageant à mettre en œuvre 17 mesures inspirées par les recommandations de la Commission. Celles-ci visent à mettre en place un cadre solide de lutte contre la corruption et le détournement des fonds européens, avec notamment la création d'une autorité indépendante pour superviser l'utilisation des fonds ou la possibilité pour les citoyens d'attaquer en justice l'abandon par le parquet d'une enquête pour corruption.

## 4

### Les sommes en jeu

#### Plan de relance

L'allocation prévisionnelle, dans le cadre de la « Facilité pour la reprise et la résilience »



Subventions  
plafond originel  
**7,2 mld €**



Après ajustement des  
allocations nationales  
en juin 2022  
**5,8 mld€**



Prêts  
jusqu'à  
**9,7 mld €**



#### Politique de cohésion

Au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », à travers les différents fonds européens, l'allocation pour la Hongrie pour la période 2021-2027 est de 21,73 mld€. Pour mémoire, au titre de la période 2014-2020, la Hongrie a reçu 26,5 milliards €.

## 5

### La procédure en cours

19 Nov. 2022



C'est la date limite donnée à la Hongrie pour informer la Commission des avancées de la mise en œuvre effective des 17 réformes.

24 Nov. 2022



Le Parlement européen a invité la Commission et le Conseil, par une résolution adoptée le 24 novembre, par 416 voix contre 124 et 33 abstentions, à considérer les propositions de réformes du gouvernement hongrois comme insuffisantes et à suspendre les fonds pour la Hongrie.

Fin Nov. 2022



La Commission doit publier son évaluation des mesures hongroises au regard des critiques formulées par la notification du 27 avril et la proposition du 18 septembre.

19 Déc. 2022



La date limite pour la décision du Conseil au sujet de la suspension éventuelle des fonds européens.